La parole est à l'un des secrétaires pour donner lecture du procès-verbal de la séance de vingt-un.

M. Montaut. — Eh! bien, et les sucres? (Rires.)

M. Carnot, secrétaire, donne lecture du procès-verbal.

M. le président. — Personne ne demande la parole à propos du procès-verbal? Le procès-verbal est adopté.

Conformément au décret de M. le président de la République et à l'article 5 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, je déclare close la session extraordinaire de la Chambre des députés pour l'année 1896.

La séance est levée à cinq heures.

AU SENAT

LA SÉANCE

Présidence de M. Loubet, président.

La séance est ouverte à 2 heures 10.

Le Sénat adopte une série de projets d'intérêt local.

L'exposition de Bruxelles

Par 164 voix contre 5, le Sénat adopte ensuite le crédit de 549 834 f., pour frais de participation de la France à l'Exposition de Bruxelles.

M. le président. — L'ordre du jour est épuisé. Je propose au Sénat de suspendre la séance.

La séance, suspendue à 3 h. 30, est reprise à 4 h. 5.

Clôture de la session

M. Barbier, garde des sceaux, donne lecture du décret de clôture de la session.

M. le président. — Acte est donné du décret qui vient d'être lu. Il sera imprimé et déposé aux archives. Je déclare close la session extraordinaire de 1896.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance, celle-ci est levée à cinq heures.

REVUE DE LA PRESSE

LE FAUX GONDOMME

La *Petite République* dit que Méline, le faux bonhomme a été pris, hier, les pieds dans le sucre.

Devant le pays tout entier, il a coupé les bras de cette pauvre agriculture, qui en manquera toujours. La question, cette fois, était nette et précise.

Depuis de longs mois une loi sur les sucres était promise et attendue. Le nombreux agriculteur souffrait de la concurrence étrangère et demandait protection. En arrivant au pouvoir, Méline, père de l'agriculture, leur promettait cette protection à coups de grands discours et en de nombreuses exécutions ministérielles.

Et le temps passait. Les agriculteurs souffraient de l'abandon où les plongeait l'insouciance de Méline, tandis que les spéculateurs s'enrichissaient.

Enfin, après des sollicitations coupables et des retards, peut-être volontaires, la loi est enfin prête.

Comme l'a dit hier Jaurès, il faut deux jours à peine pour obtenir un vote du Parlement et donner aux agriculteurs une certitude quelle qu'elle soit. C'est-à-dire que l'on peut les soustraire le paysan aux redoutables manœuvres des gros spéculateurs, qui, il vont des millions de bénéfices sur la coupable indécision du gouvernement.

Qu'allait faire Méline, ce père de l'agriculture, ce défenseur acharné du paysan? Retarder, ou empêcher à tout prix, leur le vote d'une loi favorable à la petite agriculture.

Eh bien! non. Méline, qui adore l'agriculture, respecte encore plus le gros spéculateur.

Et Méline a empêché la Chambre de voter une loi qui aurait sacrifié le jeu de Bourse aux seuls intérêts agricoles.

Les paysans sont « roulés », mais Méline reste président du conseil.

LA MULTIPLICATION DES CROIX

Henri Rochefort, blague, avec sa verve habituelle, le projet du ministère concernant l'augmentation du chiffre des croix de la Légion d'honneur :

A l'instar de Félix Faure, qui vend le gibier des chasses de Rambouillet avant même de l'avoir tué, les ministres vont négocier des diplômes de chevalier, d'officier et de commandeur, non point-être pour de l'argent mais pour des votes. Et il faut qu'ils en aient sérieusement besoin, à constater la hâte avec laquelle ils se disposent à procéder, pour le 1er janvier, à la distribution de leurs hauts d'étoffe.

Car, veuillez le remarquer, cette recrudescence d'ordres de chevalerie coïncide, comme par le plus étonnant des hasards, avec les élections sénatoriales.

Ce sera partout une pluie rouge qui servira de monnaie pour le paiement des bons papiers à introduire dans les urnes.

Tout ce que les ministres, les réactionnaires et les mélinistes du cabinet auront fondé pendant la session qui va finir ce soir, c'est une vaste cuve de corruption et d'actual de consciences. Les fonds secrets étant épuisés, on les remplacera par des nuées de rubans moirés, qui ne s'épuisent jamais.

M. de Mackau en fera d'abondantes générosités. Raynal aussi et Romach également. On avait cette 14 000 François de croix d'honneur on va les en accabler; si bien que ce signe soi-disant distinctif ne servira plus à distinguer personne, puisque il sera porté par tout le monde. Nous n'étions que ridicules, nous allons devenir européennement grotesques.

DERNIÈRE HEURE

CONDAMNATION A MORT

Lyon, 19 décembre.

Le soldat Surrel du 58e de ligne, récemment condamné à mort pour voies de fait et blessures sur un officier, a été de nouveau condamné à mort aujourd'hui pour violences à l'égard d'un sous-officier de garde à la prison militaire.

EXPLOSION DE GRISOU

Budapest, 19 décembre.

Dans une explosion de grisou à Boschitza, il y a eu trente-six morts et dix-huit blessés. Dangers 27.

LES ANARCHISTES ESPAGNOLS

Madrid, 19 décembre.

Le Conseil de guerre a terminé ses délibérations dans le procès des anarchistes.

La sentence ne sera connue qu'après la ratification de la Cour suprême. On croit qu'il y a trois condamnés à mort.

BOMBES QUI ÉCLATENT

Rome, 19 décembre.

Une dépêche de Capolino annonce que des bombes fabriquées clandestinement ont été trouvées chez M. Vendelon, pharmacien, qui, cette nuit dernière. Deux étages ont croulé, ensevelissant plusieurs personnes. Il y a 3 tués et 6 blessés.

L'enfant martyr de la rue Varneau

Paris, 18 décembre.

Une perquisition a été faite ce matin en présence de Grégoire et de sa maîtresse, 3, rue de Bossons-des Berges.

Les journaux du matin avant annoncé l'opération une foule considérable de curieux s'était portée rue du Bossons des Berges. Un service d'ordre exceptionnel avait dû être organisé, afin de soustraire les coupables à la fureur de la foule, dont l'hostilité se manifeste bruyamment de tous côtés.

A la vue de la voiture amenant la femme Deshayes, une immense clameur s'élève de toutes parts. Les cris: « A mort! » A mort! » sont poussés par des milliers de curieux qui essayent de rompre le cordon des agents, afin de lincher la coupable protégée par les agents. Celle-ci est introduite dans le logement, où l'a magistrate l'interrogent.

A ce moment une nouvelle clameur éclate dans la rue : Grégoire arrive par le sentier qui longe le chemin de fer de ceinture. A cet endroit, un individu, qui a réussi à rompre le cordon des agents, se jette sur Grégoire et lui envoie un violent coup de poing.

Les agents réussissent à l'éloigner, et Grégoire, très énervé, paraissant en proie à une sourde colère, pénètre dans la maison du crime, tandis qu'un petit enfant, sur les bras de son père, tend son petit poing vers l'assassin.

Dans l'appartement, les débris de la caisse où couchait le petit martyr, le linge qui avait servi à envelopper sa tête, les instruments de torture, baguette de fer canne, couteau, martinet, taches de sang, sont saisis.

Au moment où on allait le reconduire vers la voiture qui l'avait amené Grégoire dont le cynisme durant la perquisition a été extraordinaire s'est écrié : « Alors si les parents n'ont plus le droit de corriger leurs enfants... ! »

Le juge lui a fermé la bouche d'un mot et ensuite les agents, à travers la foule de plus en plus hostile, l'ont remis dans la voiture qui s'est éloignée au triple galop.

La fille Deshayes est partie quelques instants après, poursuivie par la foule qui poussait toujours les cris : A mort!

A midi, tout était terminé.

UN GROS SCANDALE EN ITALIE

Milan, 18 décembre.

Le *Secolo* publie la note suivante :

« On cause beaucoup à Rome, en ce moment de la fuite d'une jeune dame, fille d'un homme politique très connu et femme, depuis peu, d'un prince sicilien, avec son cocher, a nommé C...

» Il y a quelques jours, un journal clérical de Rome a cité le nom de la princesse qui se serait ainsi fait enlever, mais nous nous garderons de le publier avant qu'on ait reçu pleine confirmation de fait. »

Il s'agit de la princesse Linguaglossa, fille de M. Crispi, mariée l'an dernier.

Les votes de nos représentants

Voici les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais, dans le scrutin sur la proposition de Jaurès, tendant à mettre en tête de l'ordre du jour de lundi la discussion du projet de loi relatif au régime des sucres :

Ont voté *pour* : MM. Adam, Boudenoot, Carpentier-Risbourg, Cochin, Coget, Defontaine, Emile Dubois, Dansette, Dron, Eliez-Evrard, Graux, Guillemain, Guesde, Hayez, Jonnart, Lemire, Le Gavrian, Loy, Ribot, Sever, Sirot Maillez, Woll Maillez, Rose, Taillandier, Basly, Lamendin et Fenion.

A voté *contre* : M. de Montalembert. S'est *abstenu* : M. Guillain.

Nous prions instamment nos correspondants d'écrire les copies qu'ils nous envoient pour insertion que d'un seul côté de la page.

Nous rappelons que nous ne tenons aucun compte des communications non signées.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Présidence de M. MARTIN, vice-président

Audience du 19 décembre 1896

ARMENTIERES. — *Faux, coups et bris de clôture.* — Le sieur Henri Barbage, 29 ans, ouvrier, se présentait, il y a quelque temps chez un tailleur d'Armentières et, après avoir exhibé une lettre émanant d'un notaire bien connu, demandait un complet de drap noir. Pris de méfiance, le tailleur dit au client de vouloir bien repasser. Celui-ci se fâche, injurie le tailleur, lui porte des coups et finit par casser plusieurs carreaux de son magasin.

Le Tribunal condamne Barbage à 6 mois de prison.

Condamnations diverses. — Zélie Bertrand, violences, 25 fr., sursis. — Coussement Charles, 6 mois. — Albérie Pique, 6 jours. — Casielain Louis, 6 jours, sursis, pour bris de clôture. — Dudicourt François, coups, 20 jours, sursis. — Dick Flamand, coups, 25 francs d'amende. — Léon Debosschere, coups, 8 jours.

Henri Lesustre, *outrages et ivresse, 8 jours.* — Désiré Macor, 16 francs d'amende pour infraction à un arrêté municipal. — Sylvie Balcaen, outrages, ivresse, 1 mois. — Ferdinand Chatelain, mendicité et vagabondage, 40 jours. Pierre Decubre, outrages à la pudeur, 4 mois.— Louis Lemiègre, filouterie, 1 mois. — Désiré Samyn, coups, 4 mois. — Claire Verscholen, exposition, 1 mois.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du 19 décembre

1re affaire. — Avortement et complicité à Lille. — Julie Duries, femme Dekeyser, cabaretière à Roubaix, et Reine Lauregnas, 22 ans, née à Ghyvelde (Nord), couturière à Lille, sont inculpées d'avortement et de complicité.

La femme Dekeyser est défendue par Me d'Hooghe et Reine Lauregnas par Me Savière. Ministère public, M. Bourdon, avocat général.

La femme Dekeyser est condamnée à cinq ans de prison ; Reine Lauregnas est acquittée.

2e affaire. — Un père qui tue son enfant à Valenciennes. — Nos lecteurs se souviennent de ce terrible crime, commis récemment à Valenciennes, et qui produisit une profonde émotion dans la région. En voici le récit, d'après l'acte d'accusation :

Le 1er octobre dernier, Charles Horben, 51 ans, né à St-Amand, journalier à Valenciennes, après avoir poursuivi, avec un couteau, sa femme, que des voisins protégèrent contre ses coups, rentra chez lui et se couche par un lit près de sa fille Angèle, âgée de trois mois. Tournant sa fureur contre cette enfant, il lui enfonça son couteau dans la gorge, en appuyant de façon à déterminer plus sûrement la mort.

Horben avoue son crime, mais il cherche à l'atténuer en prétendant à tort qu'il était ivre. L'accusé a une réputation déplorable et est redouté de sa famille et de ses voisins.

Il a été condamné contre lui un petit correctionnelle pour coups, outrage public à la pudeur, rebellion et coups volontaires.

Les débats n'ont commencé que dans l'après-midi. M. Bourdon, avocat général, occupe le siège du ministère public.

Me Victor Dubron est assis au banc de la défense.

Quinze témoins, cités à la requête du ministère public, ont été entendus.

Il y a une audience de nuit. Le verdict ne sera rendu que fort tard. Nous le ferons connaître dans notre numéro de demain.

LILLE

QUESTION DE CUISINE

Le *Progrès* continue à s'enferrer dans la question de la fourniture de la viande des cuisines populaires, pendant que la *Dépêche* plus prudente, se borne à reproduire les allégations diverses, et que l'*Echo* quelque peu mouché par le spectre d'une conversation sur le coût de ses imprimés, esquisse une retraite en bon ordre et sans flamberge.

Le *Progrès* persiste à affirmer que l'adjudicataire aurait donné des prix plus avantageux que le traité passé de gré à gré par l'administration des cuisines.

Que ne demande-t-il à M. Mauriaque pourquoi en 189.., il traitait de gré à gré la viande des fourneaux économiques?

Que ne demande-t-il à ses amis Barrois, Danchin et consorts, administrateurs des hospices pourquoi ils traitent de gré à gré leurs achats de viandes?

Que ne nous explique-t-il, si l'adjudication doit donner de meilleurs prix, pourquoi les cantines scolaires paient 1 fr. 30 ce que les cuisines populaires paient 1 fr. 20 de gré à gré?

Et surtout pourquoi dit il que les cuisines consomment 1,660 à 2,000 kilogs de viande par semaine, alors qu'elles en consomment en moyenne 600 kilogs?

Et enfin pourquoi dénature-t-il la vérité en disant que le bœuf est payé 1,30 pour les cuisines, alors qu'il n'est payé qu'un franc 20 cent?

Il est vrai qu'il ajoute gentiment qu'il n'apporte, envers l'administration, aucun sentiment de parti pris.

Ouze un peu, mon bon, ce qui arriverait si le *Progrès* apportait des sentiments de parti pris.

UN JOURNAL BIEN INFORMÉ

Le *Progrès*, a découvert hier matin que « M. Delesalle, adjoint aux Finances, vient « d'arrêter le projet du budget pour 1897. » Or le projet du budget a été déposé vendredi dernier 10 décembre à la séance du Conseil. Le *Progrès* est toujours bien informé.

Il ajoute avec son impartialité accoutumée que « M. Delesalle a cet applique à réduire les traitements des principaux employés de la Mairie, de tous ceux, notamment à passant 3000 francs » Or, « tous des principaux employés de la Mairie, à l'exception du secrétaire-général, n'a vu son traitement diminué. Oh! oui, le *Progrès* est bien renseigné.

Quant aux autres employés, trois d'entre eux seulement qui changent de fonctions subissent une diminution de traitement tandis que quarante-six petits employés bénéficient d'une augmentation variant de 100 à 400 francs, que 200 employés d'octroi voient leur traitement accru de 100 francs, et que 200 agents subalternes de la police sont augmentés de 50 francs. A part cela, le *Progrès* a raison.

Il prétend aussi annoncer que le traitement du secrétaire général serait de 6,000 francs, annonce hier qu'il sera de 8,000; ce qui ne l'empêche pas d'annoncer plus bas que ses renseignements ont toujours été exacts. Oh oui! aussi exacts que variables!

Enfin, le journal de M. Géry Legrand découvre que M. Wolhoff, qui remplit cette fonction depuis six mois avec le même traitement, aura la direction de la comptabilité; et il raconte une prétendue divergence de vue qui se serait produite entre Delesalle et Delory sur le taux des appointements de M. Contamine.

Ce qui démontre que l'imagination du journal opportuniste est digne de la rapidité et de l'exactitude de ses informations.

LA NEIGE

La neige a fait sa première apparition à Lille, couvrant de son blanc manteau nos rues et nos places.

Voici donc l'hiver, si dur aux pauvres gens, comme a dit le poète!

Mais, grâce aux cuisines populaires et aux dortoirs publics, la misère et le froid seront moins durs à supporter pour les malheureux sans gîte et sans travail, victimes de notre mauvaise organisation sociale.

Elections au Tribunal de Commerce

C'est aujourd'hui qu'a lieu le scrutin de ballottage pour le Tribunal de Commerce. Il s'agit d'élire quatre juges titulaires et deux suppléants.

Les juges titulaires du Tribunal de commerce ne pouvant être choisis que parmi les juges dont le mandat est expiré ou parmi les juges suppléants anciens, les seuls candidats éligibles sont les représentants de la haute banque lilloise dont les intérêts sont si opposés à ceux du petit commerce; et, à ce titre, nous ne saurions les appuyer.

Comme juges suppléants, les candidats ne manquent pas. Il y a d'abord MM Wicart et Verley, puis MM. Deraet et Desurmont et enfin M. Oscar Doutrelon de Try.

Aucun de ces candidats ne représente une idée au point de vue politique et social.

Mais, au point de vue des intérêts du petit commerce, de la petite industrie, de tous ceux qui se débattent péniblement dans les liens de la société capitaliste actuelle, nous ne pouvons nous désintéresser de cette élection.

MM. Wicart et Verly sont les représentants de la haute banque : que la haute banque vote pour eux. La banque Verly, Decroix et Cie a déjà trois de ses associés ou commanditaires dans le tribunal de commerce : cela ferait quatre si MM. Wicart et Verly étaient élus : on pourrait transporter dans la rue Royale le siège du tribunal de commerce, et y donner des soirées dont les Obers et les Wannebroucq seraient les plus délicats ornements.

Messieurs Deraet et Desurmont qui se présentent ensemble; M. Doutrelon de Try qui se présente tout seul — et dont la candidature dans ces conditions ne nous paraît pas avoir de grandes chances — représentent au contraire l'industrie moyenne et le petit commerce aux intérêts desquels le tribunal de commerce a été formé jusqu'ici.

Nous ne saurions donc trop engager tous nos amis électeurs à porter aujourd'hui leur bulletin pour deux de ces dernier candidats, en ayant grand soin de les indiquer comme juges suppléants et non comme juges titulaires.

Il faut voter, et voter contre la haute banque, cette forme moderne de l'usure.

La Chorale Lilloise

Tous les membres de la vaillante phalange de chanteurs de la Chorale Lilloise, qui a obtenu à tous les concours de si légitimes succès, et notamment au concours de 1896, à Arras, où elle a été classée en 1re division, étaient réunis hier soir à la Porte de Paris pour célébrer leur fête annuelle par un banquet.

La salle était décorée de palmes, couronnes, diplômes, etc.

La présidence est occupée par M. Debey, vice-président d'honneur des membres fondateurs de la société ayant à sa droite M. Villerval, directeur, et à sa gauche M. Hitsch fils, vice-président. Nous remarquons aussi M. Autier, président de la société de gymnastique *La Lilloise*, et plusieurs membres de diverses sociétés de la ville.

M. Leleu avait bien composé le menu.

Inutile de dire que la plus franche cordialité n'a cessé de régner durant le banquet, suivant le cliché habituel. Mais dès le potage, au lieu de voir comme dans la plupart des banquets, les convives prendre un air grave, tout le monde était disposé à la gaîté la plus vive. Pouvait-il en être autrement quand nous aurons dit que le franc joyial Desmazières était parmi nous ainsi que La Tulipe Pot-à-Colle, etc.

Au dessert, M. Villerval, le directeur de la société, a porté un toast à la ville de Lille, aux sociétés musicales et à la presse.

Un vivat a ensuite été chanté par tous les choristes, en l'honneur de la presse, puis un de nos confrères a félicité la Chorale Lilloise de son succès et l'a assurée qu'elle trouverait toujours un concours dévoué auprès de la presse locale.

Mlle Angèle, une jeune et belle fille au visage rose, se met au piano.

Et alors commencent les chœurs brillants, les chants joyeux, les scènes comiques.

Mentionnons surtout M. Desmazmazières qui a obtenu un réel succès avec les *Deux*, l'original Léon, dans son répertoire: Labbe et Potakol, de la *Vaciette*, avec leurs chansons en patois: Dechin, ténor léger, etc., etc.

Au cours de cette bonne soirée, qui s'est prolongée fort avant dans la nuit, une quête a été faite au bénéfice des membres de la chorale, actuellement sous les drapeaux.

Allons, tant pis!

M. Danchin, vice-président de la commission administrative des Hospices, dont le mandat d'administrateur était expiré, vient de voir ce mandat renouvelé pour quatre ans par M. le Préfet du Nord.

Tant pis pour les hospitalisés que cet avocat de rencontre traite du haut de sa morgue vaniteuse et insolente!

On se demande vraiment ce qui peut pousser des égoïstes de ce calibre à se faire le tyranneau de ces pauvres vieux.

Il paraît que ce Danchin veut la croix! On ne la lui donne et qu'il s'en aille.

Le bouquet de Saint-Eloi

C'est le cotoyen de Keyser, ouvrier mouleur, qui a obtenu le deuxième diplôme, comme exposant pour une pièce mécanique, et non de Hesse, ainsi qu'une erreur de composition nous l'a fait dire.

Conférence populaire

Mardi dernier, M. Beugnies, instituteur-adjoint, rue de Juliers, a fait dans une des salles de l'école, une conférence populaire ayant pour titre : La Chine et le Japon.

Pendant près d'une heure et demie, M. Beugnies a tenu son nombreux auditoire sous le charme de sa parole. Les projections lumineuses ont plongé avec succès et cha un a emporté de cette intéressante conférence le meilleur des impressions.

Chauffoirs publics

Du 5 au 12 courant, les chauffoirs publics ont donné abri, pendant la nuit, à 1355 personnes, dont 1348 hommes, 9 femmes et 9 enfants.

Le chauffoir de Saint-Sauveur a reçu 407 réfugiés; celui de Wazemmes 281; Canteleu 162; Fives 426; Saint-André 146.

Des secours divers ont été distribués à ces pauvres gens, savoir : 228 bons de bouillon et 234 bons de légumes pour les cuisines populaires, 5 paquets de tabac, 2 jaquettes, 4 chapeaux, 1 pantalon, 1 casquette, 1 pardessus et quelque menue monnaie.

De plus il a été procédé, pendant cette semaine du 5 au 12, à 28 coupes de cheveux et à 178 barbes.

On le voit, les chauffoirs publics apportent que quelque soulagement aux nombreux malheureux qui, avec les intempéries de la saison, n'ont pas pour s'abriter, même un coin de mansarde.

Aussi, faisons-nous de nouveau appel à toutes les personnes aisées en les priant d'envoyer à l'administration des chauffoirs tous leurs vieux effets et les secours dont ils pourront disposer.

Election de Dunkerque

Le Comité Fédéral a reçu, jusqu'à ce jour, pour les élections de Dunkerque:

PREMIÈRE LISTE

Groupe d'études sociales de Lys-lez-Lannoy, 5 fr.; comité cantonal d'Hautbourdin, 12 fr.; section d'Armentières, 10 fr.; section de Templeuve, 5 fr.; section de Cysoing, 2 fr.; section de Genech, 2 fr.; section de Dorignies, 27,85; section de Caudry, 5 fr.; total à ce jour : 68.85.

Nous publierons la semaine prochaine la 2e liste.

LES ACCIDENTS

Rue de Lannoy. — Adeline Darras, âgée de 25 ans, demeurant rue de Bavai, 21, ouvrière à la filature de coton Barrois, rue de Lannoy, 61, s'est blessée à la main droite en enfonçant le coton sous les rouleaux d'aspiration d'une réunisseuse.

M. le docteur Wartel, qui a soigné Mlle Darras, espère qu'elle pourra reprendre son travail dans une huitaine.

Rue des Processions. — Edmond Dehonat, 26 ans, chaudronnier, demeurant rue Pierre Legrand, cité Lefébvre, 33, a reçu une paille de fer dans l'œil gauche en travaillant à l'atelier de chaudronnerie de MM. Meunier et Cie, rue des Processions, 80.

Dehonat est soigné par M. le docteur Guermonprez. Cet accident n'aura pas de suites graves.

Cambrioleurs incendiaires

M. Delalé juge d'instruction, a entendu hier matin, Mme Bouchet. Il s'est rendu avec cette dame à la maison du square Rameau et a examiné de nouveau les lieux, en faisant noter par son greffier les renseignements donnés par Mme Bouchet. Cette opération n'a pas duré moins de trois heures.

De nouvelles présomptions permettent de croire qu'on se trouve en présence d'un acte de vengeance.

Nous ne nous étendons pas davantage, afin de laisser l'instruction de cette affaire suivre sa marche.

M. Bouchet, retour à Nice par la maladie, sera entendu par un juge d'instruction de cette ville. M. Delalé vient d'envoyer à cet effet une commission rogatoire au ministère de Nice.

M. Bouchet sera surtout appelé à s'expliquer sur les lettres de menaces qu'il a reçues.

Instruction militaire

Le dimanche 20 décembre, de 7 h. 45 à 8 h. 30, manège des chasseurs, porte de Gand, cours d'équitation pour MM. les officiers de réserve et de territoriale.

De 9 à dix heures, au Cercle militaire, conférence par M. le colonel Guet, du 58e : Loi sur l'état des officiers de réserve et de territoriale.

Après la conférence, cours pratique de comptabilité par M. le lieutenant Thonet, du 43e.

Adjudication

Une adjudication pour la fourniture d'acide nitrique et d'alcali à effectuer à la Raffinerie Nationale, aura lieu prochainement à la mairie de Lille, probablement dans la deuxième quinzaine de janvier.

Cantines scolaires de Fives-Saint-Maurice

L'inauguration du second local des cantines scolaires de Fives St Maurice aura lieu le 25 courant à 11 heures du matin.

Le cortège se formera au siège de la commission à l'Orphéon, 151, rue Pierre Legrand.

Les sans-travail

Un ouvrier tisserand, Alphonse Clicq, âgé de 23 ans, de passage à Lille, a été mis hier en état d'arrestation par le commissaire de police du 4me arrondissement parce qu'il se trouve sans travail et qu'il n'a pas de moyens d'existence.

Le pauvre ouvrier tisserand, qui depuis plus d'un mois et demi traîne sa misère de ville en ville pour trouver une occupation a été conduit au parquet et écroué à la maison d'arrêt sous l'inculpation de vagabondage.

C'est ainsi, cent ans après la Révolution: vous n'avez pas de rente ni le moyen d'avoir un toit sur la tête; vous n'avez comme fortune que vos deux bras, et la société, au lieu de les occuper, préfère vous mettre en prison.

Commencement d'incendie

Un commencement d'incendie s'est déclaré vendredi soir, chez M. Delenkaere, marchand de couleurs, rue de Juliers, 81. Il a été promptement éteint par quelques voisins, à l'aide de quelques seaux d'eau. Les dégâts sont insignifiants.

Une enseigne qui tombe.

Hier matin, l'enseigne de la maison d'entreprises de pompes funèbres, rue Rihour, s'est détachée du mur et est tombée violemment sur le trottoir en faisant un fort bruit.

Par un heureux hasard, personne ne se trouvait sur le trottoir à ce moment. Mais la grande glace de la devanture des bureaux a été brisée.

Sans voyage, sans aucune lettre à écrire, vous avez à Lille, et sous la main, TOUS les avantages des grands magasins de Paris, grâce aux Galeries Lilloises, 45, 47, 49, Rue Nationale, Lille. — 50.

ON DEMANDE un ou plusieurs bouchers disposés à livrer du bœuf de première qualité à 1 fr. 10 le kilo, du veau et du mouton à 1,20. S'adresser, pour le bœuf à M. Victor Deplanck, administrateur, et pour toutes les bêtes réunies à M. Danchin, vice-président des hospices. Pour le prix de la réjouissance, s'adresser à M. Bouchet, 81, rue de Juliers.

MENUS FAITS

Ivresse. — Un ivrogne incorrigible, Constant J..., âgé de 50 ans, qui ne passe pas deux jours sans se piquer le nez, a été ramassé hier dans la rue dans un état d'ébriété des plus complets. Il a été écroué à la prison et sera poursuivi de nouveau sous l'inculpation d'ivresse et récidive correctionnelle.

Etrangers. — Mathilde Vanderkiele, marchande des quatre saisons, rue de Seclin, 5, a fait l'objet d'un procès verbal, pour infraction à la loi sur le séjour des étrangers en France.

Sans asile. — La nuit dernière, soixante-huit hommes sans travail ont couché à l'asile de nuit. Six femmes et quatre jeunes enfants sans ressources ont été logés en ville par billets de logement.

TRIBUNE PUBLIQUE

Nous recevons du Syndicat des marchands des 4 saisons la réclamation suivante :

Les marchands de poissons sont depuis quelques semaines, au « Minck », victimes d'une manœuvre déloyale de la part des facteurs.

On sait que les marchands de poissons avaient demandé, il y a quelque temps, que l'on « Minck » un peu de meilleure heure, chose qu'ils ont obtenue.

Mais les facteurs se chargent de retarder beaucoup, en faisant passer leur marchandise salée avant le poisson frais.

Les sardines sèches par exemple, pour la plupart du temps, ne sont vendues que le soir dans les estaminets.

Ils font de cette manière perdre plus d'une heure aux marchands de poisson frais, et quand ces derniers sont pour acheter leur marchandise, ils sont tellement pressés pour aller vendre, qu'ils sont souvent obligés d'acheter plus cher que le cours normal, ce qui leur cause un grand préjudice.

Il serait grand temps que l'on interdise aux facteurs la vente des salaisons avant le poisson frais.

Théâtres, Fêtes et Concerts

Grand Théâtre de Lille

(Direction A. MONTFORT).

Bureaux à 5 h. 1/2. — Rideau à 6 h. 0/0.

Dimanche 20. — LA VOLEUSE D'ENFANTS, drame en 5 actes. — LAKMÉ, opéra-comique en 3 actes. — LES SURPRISES DU DIVORCE, comédie en 3 actes.

On vient de mettre à l'étude *Lydéric*, l'opéra de M. Emile Ratez, qui passera après la *Vivandière*, dont les répétitions générales doivent avoir lieu prochainement.

Théâtre-Concert des Variétés

Tous les soirs, à 8 heures 1/2, grand spectacle-concert. Troupe excellente et brillant orchestre.

Fanfare des Trompettes « Les Travailleurs »

Le Grand Concert organisé par la Jeune Fanfare des Trompettes « Les Travailleurs », avec le concours des Anciens Combattants et au profit des nécessiteux de la société, aura lieu le dimanche 20 décembre, à 6 heures du soir, à la Maison du Peuple, avec le concours des Sans-Soucis.

En voici le programme :

Première Partie. — 1. Ouverture par la Jeune Fanfare des Trompettes « les Travailleurs ». — 2. Ni trop, ni trop peu, par la jeune Pecquerie. — 3. La Voix des Chênes, par Le St Venant. — 4. Augustin, comique-prime du Jack's Dépêchal. — 5. Romance, par Mlle Romaine. — 6. Le bal chez le ministre. — 7. Petit Bœuf, dans son répertoire. — 8. La Cigarette, déclamation, Jules Allemin. — 9. Scène comique, par L. S. Venant et Desnoville.

Deuxième partie. — 1. Les Jack's Mondol, par Paul Chrétien Eug. Vienne et Léon Desmalades. — 2. La sentinelle repassée, par la jeune Pecquerie. — 3. Danse par Verbelème et son élève. — 4. Romance par Mlle Romaine. — 5. L'Ariste dans son répertoire. — 6. Les pommiers, romance par L. S. Venant. — 7. Petit Bœuf, dans son répertoire. — 8. Pantomime par les « Jacks originaux » clowns burlesques excentriques, par Léon Desmalades, régisseur, Paul Chrétien, directeur et Félix Hœuil.

9.— **Mon Oncle gendarme**, scène lilloise de M. Auguste Labbe. Distribution : Philippe, garçon d'hôtel, Ch. Courcouble ; César dit l'Arrainé, J. Bertou ; Achille Dusart fil, G. Sory ; Mon oncle gendarme, A. Ridez ; La Fleur, le gendarme, Calvin ; Lescadre, logeur, A. Courcouble ; Rida, Leloir ; Visiratoire, H. Sory ; Grain d'Café, Hachu ; Catherine, Estracia ; Lisa Petitbery.

A l'issue du concert, grand bal de nuit.

Prix d'entrée pour le concert et bal ; cavaliers, 0,50 ; dames, 0,25.

Société des Concerts populaires

Dimanche 20 décembre, à 3 heures, concert ordinaire (2e de l'abonnement) avec le concours de M. René Schidenhelm, violoncelliste, 1er prix du Conservatoire de Paris.

Concert sous la direction de M. Ratez. Le piano d'accompagnement sera tenu par M. Bruggeman.

Le 3e concert d'abonnement aura lieu le dimanche 17 janvier.

L'Arbre de Noël

La fête de l'arbre de Noël aura lieu, au Palais Rameau les dimanche 20 et lundi 21 décembre.

Le projet primé de notre confrère, M. Paul Assoignon est vraiment merveilleux, et la foule se pressera nombreuse, durant ces deux jours, au Palais-Rameau.

A 10 heures du soir, apparition d'une gigantesque cheminée avec ses bûches en flammes.

Illumination des arbres seigneux à l'aide de lampes Edison de différentes couleurs.

Grand bal. — Bataille de confetti.

Le programme du dimanche est le même que celui du lundi. — Entrée, 50 centimes ; les enfants 25 centimes.

Noël socialiste

La Libre Pensée Socialiste, les Droits de l'Homme, fera une distribution de coquilles aux pupilles de la Société, le vendredi 25 décembre, en son local estaminet Fremaux, rue des Guinguettes, 56, à 5 heures précises du soir. Cette fête socialiste sera suivie d'un brillant concert, avec le concours d'une société lyrique et dramatique de la ville et de nombreux artistes.

Concert de Fives-Lille

Le programme du grand concert qui sera donné le dimanche 20, à 7 h. 1/2 du soir salle de l'Orphéon, à Fives-Lille, est des plus attrayants.

Le concert sera suivi d'un grand bal de nuit.

Cette fête est organisée par un groupe d'amis au bénéfice d'une femme restée veuve avec cinq enfants.

AVIS IMPORTANT

En présence des contrefaçons et imitations, de plus en plus nombreuses, dont l'excellent Vin de **Banyuls-Trilles** est fréquemment l'objet, nous engageons les consommateurs de cet apéritif sans rival, à exiger PLUS QUE JAMAIS l'étiquette sur la bouteille et afin d'éviter toute confusion, à demander non pas un BANYULS, mais UN BANYULS-TRILLES.

DANS TOUS LES CAFÉS ET LES BONS ESTAMINETS

LE NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LA MADELEINE. *Réunion publique.* — Le comité de la Madeleine, adhérent à la section lilloise du Parti ouvrier, organise pour dimanche prochain, 20 courant, à 6 heures du soir, salle du Coin d'or hameau de Dorckem, une réunion publique et contradictoire qui aura lieu sous la présidence du citoyen Chevalier, avec le concours des citoyens Henri Ghesquière, adjoint au maire de Lille, conseiller général.

Nous ne saurions trop engager les habitants de la commune soucieux de leurs intérêts et de leurs droits, à se rendre nombreux à cette réunion.

HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN. — *Réunion.* — Dimanche 20 décembre, à 6 heures du soir, estaminet de la Vieille Etoile, réunion privée de la section du Parti ouvrier.

Ordre du jour : Situation financière ; nomination d'un nouveau secrétaire.

Le citoyen Ragheboom assistera à cette réunion.

LOMME. — *Elections validées.* — Le Conseil d'Etat a annulé l'arrêt du Conseil de préfecture concernant les élections municipales de Lomme et valide purement et simplement les élections.

BAUVIN. — *Elections de délégués mineurs.* — Aux électeurs de la fosse n° 1 des mines de Meurchin :

Citoyens,

Vous êtes appelés à élire, le dimanche 27 courant, un délégué à la sécurité des ouvriers mineurs. Deux candidats sont en présence : 1° notre dévoué camarade secrétaire du syndicat Ferdinand Sassin et un autre Louis Druart, ex-dernier candidat de la Cie, qui n'a pas craint d'aller payer des chopes à nos vaillants camarades de Bauvin pour tâcher d'en détourner le plus grand nombre possible de leur devoir.

Il est inutile de rappeler ici l'appel chaleureux que nous avons publié dans ces colonnes samedi dernier. Tous les camarades comprendront qu'il est absolument de leur devoir de faire triompher le 27 courant la candidature du citoyen Ferdinand Fassin. Au point de vue des conditions du travail ; Au point de vue des responsabilités en matière d'accidents.

Que les camarades fassent leur devoir sans faiblesse et qu'ils retirassent de main de maître ces lâches parjures qui, sans vergogne, cherchent par tous les moyens possibles à faire échouer cette candidature franchement ouvrière.

Qu'il nous soit permis à nous, vos frères de misère, de vous adresser une suprême supplication au moment où l'on cherche à égarer vos suffrages, sur un nom dont le passé est des plus déplorable et dont l'avenir ne vous dit rien qui vaille!

Nous recommandons spécialement à tous les camarades de la fosse n° 1 qui sont électeurs, de bien se renseigner sur l'affiche qui est placardée aux Baraques et aux maîtres, de leurs noms et de leurs numéros.

VINDEX.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

ANZIN. — *Combats de coqs.* — Vendredi 25 décembre 1896, jour de Noël, à deux heures après-midi, chez M. Hubert café de Paris, grand combat de coqs dans la grande salle couverte, la société Lutemplée Lenclen Hérisborne contre la société Hubert, café de Paris.

Il y aura un 2e de 5, pour 50 francs très important et plusieurs parties de plaisir depuis 20 francs contre Mabille d'Anzin.